



Numéro 42 Été 2020

Conseil municipal

Maire :
Martin Soucy

Conseillers par district :

- 1 - Gilles Lavoie
- 2 - Annie Blais
- 3 - Robin Guy
- 4 - Jean-Pierre Labonté
- 5 - Alain Thibault
- 6 - Denis Dubé

Nous joindre :
40, avenue Hôtel-de-Ville
Mont-Joli (Québec)
G5H 1W8

418 775-7285, #2100

Travaux publics :
418 775-5270, #2160

www.ville.mont-joli.qc.ca



Sommaire

Les archives : la mémoire de la ville	2	9,6 M\$ font du chemin	5
Prise de possession	3	L'eau, j'économise	5
Votre toutou est-il en règle?	3	Échos du lac du Gros-Ruisseau	6
Le service incendie recrute	4	Mont-Joli, je t'ai dans l'oeil !	7
Avez-vous votre permis?	4	Clin d'oeil historique	7
Mont-Joli en bonne posture	5	L'offre culturelle et de loisirs s'adapte	8



Apprivoisons la nouvelle normalité

Le Murmure sort de son confinement après une trêve printanière obligée. Nous avons vécu au cours des derniers mois des situations complètement inédites. Nous avons dû faire preuve

de patience et de détermination pour passer à travers cette crise qui, malgré des signes encourageants, n'est pas complètement derrière nous. Il est trop tôt pour parler d'un retour à la normale, si tant est que ce soit encore possible, mais entendons-nous sur l'existence d'une nouvelle normalité.

Je tiens à vous remercier gens de Mont-Joli pour votre sens civique, votre détermination à vous protéger et à protéger les autres. Ne lâchez pas !

La vie reprend tranquillement son cours dans les parcs, les commerces, les restos. Pour plusieurs, je sais que cette période n'a pas été facile. Je pense à nos commerçants en particulier, qui ont souvent dû affronter un vent de face durant la tempête. Pour faire contrepoids à ce côté sombre, la pandémie a aussi suscité des élans de solidarité qui je le souhaite sont là pour rester. Pour bâtir la suite, nous avons besoin de se serrer les coudes, de s'encourager mutuellement, d'être solidaires les uns des autres. Dès le début du confinement, à la mi-mars,

la Ville de Mont-Joli a suivi avec rigueur les consignes de la Direction nationale de la santé publique et continue d'aligner ses décisions sur les directives et recommandations des autorités sanitaires.

Actuellement, la plupart de nos installations sont rouvertes au public. L'offre s'est ajustée pour tenir compte des directives et recommandations en vigueur.

Finances

Par ailleurs, comme vous le constaterez en lisant le rapport de l'année 2019, la Ville de Mont-Joli est en bonne posture financière. Jusqu'à maintenant, la pandémie a eu peu d'impact sur les finances de la Ville.

Nous poursuivons sans relâche nos efforts de développement. L'essor d'une ville passe aussi par des infrastructures de qualité. Plusieurs grands travaux se déroulent ou se dérouleront prochainement dans la ville. On vous entend : d'autres rues ont aussi bien besoin d'amour. Leur tour viendra.

Bientôt, très bientôt, nous aurons les clés de l'Amphithéâtre Desjardins. Le beau bâtiment qui se dresse près de l'École du Mistral suscite déjà beaucoup de fierté. Partagez-la parce que la fierté c'est aussi contagieux !

Martin Soucy, maire



Gilles Lavoie
District 1

Travaux publics
Ressources humaines
Fonds retraite employés
Fondation de la Ville
Office municipal
d'habitation
Comité Santé MRC de La
Mitis
Patrimoine de La Mitis



Annie Blais
District 2

Politique culturelle/CLAC
Politique familles-ânés
Parc du ruisseau Lebrun
Petit Plantarium
Comité Environnement
Fonds humanitaire
Ressources humaines
Fonds retraite employés
Éco-Mitis
Comité Stratégie jeunesse
Parc de la Rivière Mitis



Sarah D'Astous, archiviste, et Kathleen Bossé, greffière et responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les archives : la mémoire de la Ville

La Ville de Mont-Joli, en tant qu'organisme public, est soumise à des lois en matière de gestion documentaire, soit la Loi sur les archives et la Loi sur l'accès à l'information.

Contrairement aux archives agréés, qui sont ouvertes au public, ce service est avant tout dédié à la Ville pour assurer son bon fonctionnement et répondre aux besoins de son personnel. De par sa nature légale, le service des archives est dirigé par la greffière, Kathleen Bossé, qui est également responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Sarah D'Astous agit en tant qu'archiviste. À elle revient le rôle de traiter, conserver, classer et épurer les documents de la Ville. Les archives sont conservées notamment à l'hôtel de ville et au service des travaux publics.

« Parmi les documents importants que les lois nous obligent à conserver figurent les états financiers, les contrats de servitude, les plans d'infrastructures routières, les rôles d'évaluation, les résolutions et règlements, etc. Les dossiers des employés sont conservés pour une durée de 75 ans » souligne madame Bossé.

Les critères de conservation sont établis en fonction de la valeur légale des documents. Le service conserve aussi des éléments de dossier qui pourraient avoir un

impact dans l'avenir. Exemple : un projet majeur qui ne se réalise pas dans l'immédiat. Les documents seront conservés pour un autre dossier. « Nous devons aussi faire en sorte que les questions futures puissent trouver des réponses parce qu'on aura fait le lien avec un sujet, un dossier, etc. » explique Sarah D'Astous.

Dans le quotidien, l'archiviste fournit aux gestionnaires les documents dont ils ont besoin. Le service est aussi chargé de retirer tout ce qui est devenu inutile avec le temps.

Archives historiques

En attendant qu'un jour peut-être une société d'histoire voit le jour, le service des archives de la Ville de Mont-Joli agit en tant que gardien des éditions du Journal l'Information et du Mont-Joli Nouvelles ainsi que des archives de l'AFEAS, de la corporation du Stade du Centenaire, des Murmures de la Ville et des Distributeurs Unis, entre autres.

Comme la gestion des documents est surtout numérique, un logiciel de gestion de documents est en voie d'implantation dans le service. La numérisation de l'ensemble des documents fait aussi partie des priorités à court, moyen et long termes. Un travail de longue haleine que Sarah D'Astous envisage avec la patience et la rigueur de l'archiviste.



Prise de possession



La Ville de Mont-Joli a pris officiellement possession de l'Amphithéâtre Desjardins. Lancés en mars 2019, les travaux ont été menés rondement par le Groupe Honco et ses sous-traitants. « Nous avons des installations modernes qui répondent aux normes et aux standards actuels. Cet équipement sportif et culturel bénéficiera à l'ensemble de la communauté mitissienne » souligne le maire de Mont-Joli, Martin Soucy. L'Amphithéâtre Desjardins sera inauguré officiellement à une date qui reste à déterminer. La Ville s'ajuste aux directives et recommandations de la Direction nationale de la Santé publique. Les détails entourant cette activité vous seront communiqués en temps et lieu via nos plateformes et par le biais des médias.

Votre toutou est-il en règle ?

À la suite de l'entrée en vigueur, le 3 mars, d'une réglementation provinciale, la Ville de Mont-Joli a adopté des normes applicables à tous les chiens. Parmi celles-ci, le propriétaire d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité ; un chien doit porter la médaille remise par la municipalité afin d'être identifiable en tout temps. Dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m. La réglementation peut être consultée sur notre site internet. Pour toute question, vous pouvez communiquer avec l'inspectrice en bâtiment au 418 775-7285 poste 2162 ou par courriel : urbanisme@ville.mont-joli.qc.ca



Robin Guy
District 3

Sécurité publique
Sécurité incendie
Comité de circulation
Mesures d'urgence et sécurité civile
Comité négo/pompiers
Maison des jeunes
Parc du ruisseau Lebrun
Petit plantarium
Regroupement incendie



Jean-Pierre Labonté
District 4

Sports et loisirs
Comité des dons
Corporation du stade du Centenaire
Corporation des événements spéciaux
Politique culturelle/CLAC
Accueil des nouveaux arrivants et Mérite municipal



Alain Thibault
District 5

Urbanisme
Comité d'embellissement
Développement
économique/CODEM
Finances
Sports et loisirs/construction
aréna
Murmures de la Ville



Denis Dubé
District 6

Finances
Développement
économique/CODEM
Comité circulation
Travaux publics
Sécurité publique
Sécurité incendie
Accueil des nouveaux arrivants
et Mérite municipal
Comité des dons
Urbanisme



Jérémy Lévesque, coordonnateur, Mathieu Dutil, William Richard et Alexandre Caron, préventionnistes, feront la tournée des résidences de Mont-Joli au cours de l'été pour vérifier l'état de vos avertisseurs de fumée. COVID-19 oblige, ils porteront visière et couvre-visage. Les préventionnistes pourront aussi demeurer à l'extérieur, à votre demande, pour vous prodiguer quelques conseils de sécurité. Les propriétaires d'un chien seront aussi invités à répondre à quelques questions en lien avec la nouvelle réglementation (page 3). La nouvelle caserne incendie donne fière allure à ce secteur de la ville. Elle fera aussi l'objet d'une inauguration officielle lorsque les conditions de la santé publique le permettront.

Le service incendie recrute

Le service incendie de la région de Mont-Joli est en pleine campagne de recrutement. Le directeur du service, Robert Roger, ne manque pas de qualificatifs pour décrire ce qu'il considère comme le plus beau métier du monde.

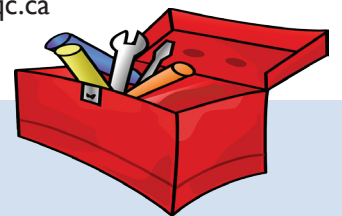
« C'est un métier qui permet d'aider les gens et même de sauver des vies, un métier d'action où le travail en équipe est valorisé » souligne M. Roger.

Le service incendie souhaite combler des postes à temps partiel pour les casernes de Mont-Joli, Sainte-Angèle-de-Mérici et Saint-Donat. Ces postes sont ouverts aux personnes âgées de 18 ans et plus.

Les candidat-e-s retenus bénéficieront d'une formation à temps partiel d'environ 18 mois, assortie d'une compensation financière.

Parmi les exigences, les candidat-e-s doivent démontrer une grande disponibilité et avoir leur lieu de résidence sur le territoire du service incendie régional de Mont-Joli ou à proximité.

Pour plus de détails sur les postes disponibles ou soumettre votre candidature, veuillez contacter Robert Roger, au 418 775-7285, poste 2102 ou par courriel : robert.roger@ville.mont-joli.qc.ca



Avez-vous votre permis ?

Avant de vous lancer dans les travaux de construction ou de rénovation, avez-vous demandé votre permis ? L'inspectrice en bâtiment accompagne les citoyens et les citoyennes dans leurs projets et délivre les permis et certifications nécessaires. Il est toujours préférable de prendre rendez-vous d'avance. Noter que, selon l'ampleur du projet, un délai de trente (30) jours peut s'écouler entre la demande et l'émission du permis. Il est recommandé de faire la demande en tenant compte de ce délai pour éviter les inconvénients. On peut joindre le service de l'urbanisme par téléphone au 418 775-7285 poste 2162, du lundi au jeudi de 7 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h (horaire d'été) ou par courriel urbanisme@ville.mont-joli.qc.ca

Mont-Joli en bonne posture financière

Conformément à l'article 105.2.2. de la Loi sur les cités et villes, présentation du maire sur les faits saillants des états financiers et sur le rapport de l'auditeur indépendant.

Chers contribuables et citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

Rapport de l'auditeur indépendant

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L., en date du 9 juin 2020. Dans le cadre de cette vérification, l'auditeur indépendant a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Mont-Joli.

À la suite de la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Mont-Joli et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2019, démontre que la municipalité est en bonne situation financière.

Le rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 13 334 346 \$ et que les revenus d'investissement ont atteint 1 600 622 \$ (subventions), ce qui a généré des revenus totaux de 14 934 968 \$ pour cet exercice financier.

Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 12 476 109 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 846 896 \$.

À la même date, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 1 664 192 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2019. En ce qui concerne la dette à long terme, elle était à 6 861 145 \$ au 31 décembre, soit 945 544 \$ de moins qu'au 31 décembre 2018.

Martin Soucy, maire



9,6 M\$ font du chemin

Des investissements de 9,6 M\$ sont injectés dans les rues de Mont-Joli. Plusieurs grands travaux se déroulent dans la ville: remplacement des conduites souterraines dans la rue des Oblats, prolongement du réseau d'aqueduc dans le Chemin de Price, reconstruction de la chaussée et prolongement du réseau d'aqueduc dans l'avenue du Sanatorium, travaux de finition dans les rues Jeanne-Mance et Desrosiers après le remplacement des conduites souterraines réalisé l'an dernier. Une grande partie de la facture est financée par des subventions gouvernementales.



L'eau, j'économise

La Ville de Mont-Joli rappelle l'importance de respecter les périodes d'arrosage en tout temps. Des contraventions peuvent être émises aux personnes arrosant en dehors de ces périodes.

Également, plusieurs mesures peuvent être prises à la maison pour économiser l'eau. Consultez le Programme d'économie de l'eau potable au www.peep.reseau-environnement.com

Les périodes d'arrosage permises ont lieu de 4 h à 7 h et de 19 h à 22 h les jours suivants, selon les districts :

Districts 1 et 2 : lundi et jeudi

Districts 5 et 6 : mercredi et samedi

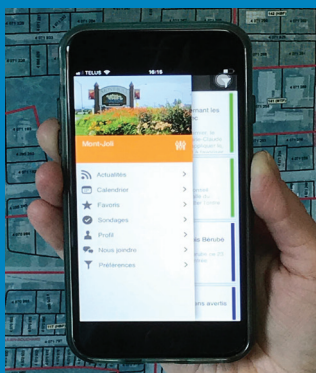
Districts 3 et 4 : mardi et vendredi

Permis spécial pour les nouvelles pelouses ou fraîchement semées. On peut consulter le règlement sur la gestion des eaux sur le site internet de la Ville de Mont-Joli:

www.ville.mont-joli.qc.ca section services aux citoyens, dans l'onglet urbanisme et travaux publics.

Échos du lac du Gros-Ruisseau

Mobilisation contre la propagation du myriophylle à épis



Pour rester branché sur votre ville

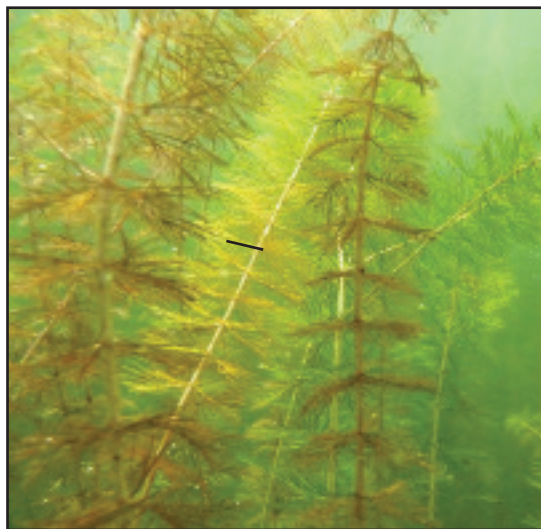
La Ville de Mont-Joli propose à ses citoyens de s'inscrire à la plateforme web et mobile Voilà ! afin qu'ils puissent créer leur dossier citoyen personnalisé. Ce nouvel outil leur permet de recevoir par l'entremise du web ou de l'application mobile des alertes citoyennes ou toutes autres informations relatives à différents services. Inscrivez-vous à mont-joli.appvoila.com



Brigadiers recherchés

Nous recherchons des brigadiers scolaires pour combler des postes de remplaçant. La tâche consiste à sécuriser les traverses piétonnières du lundi au vendredi, quatre périodes par jour, lors du passage des enfants. Pour info: Marie-Hélène Gauthier, 418 775-7285 poste 2112.

6



Dans le cadre d'un projet pilote mené en collaboration avec la MRC de La Mitis, vingt bouées ont été achetées pour identifier les zones de myriophylle à épis en 2019. L'installation des bouées a eu lieu le 20 juin dernier par les membres de l'Association des résidents et résidentes du lac du Gros-Ruisseau.

Toutes les embarcations à moteur ou électriques ne doivent pas naviguer dans les zones identifiées entre les bouées et la berge, sauf pour aller dans la zone navigable et ce à basse vitesse. Kayak, planche à pagaie, bateau à pagaie, pédalo ne doivent pas circuler dans les zones de myriophylle à épis.

Cette année, le secteur de la décharge ouest et le secteur est ont été identifiés comme des zones très critiques. Le myriophylle à épis s'y trouve en quantité importante.

« Nous devons agir maintenant afin d'éviter sa propagation à la grandeur de notre lac »

prévient le président de l'Association des résidents et des résidentes du lac du Gros-Ruisseau, Gilles Gaudreault.

Parmi les moyens mis de l'avant pour contrer la propagation de cette plante envahissante, il est impératif de procéder au nettoyage de toutes les embarcations avant et après leur utilisation sur le plan d'eau et ce, afin de ne pas la transporter dans d'autres plans d'eau de La Mitis ou ailleurs.

Il est recommandé d'éviter la navigation en eaux peu profondes et dans les herbiers de myriophylle, de réduire la vitesse de navigation amplifiant les vagues produites par le sillage des bateaux et d'éviter le fauchage ou l'arrachage du myriophylle sans récupération complète des fragments. Chaque fragment pourrait, dans des conditions favorables, donner naissance à une nouvelle colonie.

Originaire d'Asie, le myriophylle à épis se retrouve dans des habitats variés : lacs, rivières, étangs, fossés de drainage. Cette plante forme des tapis flottants denses qui peuvent rendre la pratique des activités récréo-touristiques difficile voire impraticable.

L'Association des résidents et résidentes du lac du Gros-Ruisseau est composée, outre de Gilles Gaudreault, des personnes suivantes: Ginette Babin, vice-présidente, Anne Thivierge, secrétaire, André Roussel, trésorier, Gaétan Bélanger, Claude Santerre et Michel Gaudreault, administrateurs.

Pour plus d'information sur cette plante, rendez-vous sur le site de l'Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent : <https://obv.nordestbsl.org/especes-exotiques-envahissantes.html>

Bilan de la qualité de l'eau potable

La Ville a l'obligation, au plus tard le 31 mars de chaque année, de compléter un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Pour consulter le bilan 2019 de la qualité de l'eau potable, rendez-vous sur le site internet de la Ville : ville.mont-joli.qc.ca dans la section Service aux citoyens, sous l'onglet Urbanisme et travaux publics.

Concours de photo

Pour illustrer le calendrier municipal 2021

Pour une 2e année consécutive, la Ville de Mont-Joli lance un concours de photo afin d'illustrer le calendrier municipal 2021, qui sera distribué dans tous les foyers de la ville en décembre.

En s'inspirant du thème « Mont-Joli, je t'ai dans l'oeil ! », les participantes et participants sont invités à photographier un lieu, un paysage ou une scène qui, à leurs yeux, représente bien leur ville.

« J'anticipe déjà de belles surprises. Selon les saisons et l'oeil qu'on lui porte, Mont-Joli se découvre de différentes façons. Montrez-nous Mont-Joli telle qu'elle vous inspire. C'est ce que l'on veut voir à travers le regard de nos concitoyennes et concitoyens dans notre prochain calendrier » souligne le maire, Martin Soucy.

Pour connaître les règlements du concours, consultez le site internet de la Ville de Mont-Joli : ville.mont-joli.qc.ca, dans la section loisirs et culture, sous l'onglet Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

La sélection des photos tiendra compte des critères suivants : l'originalité du sujet ; la qualité de la photo; la représentation des quatre saisons.

Prix

Les auteur-res des trois premiers prix mériteront dans l'ordre 150 \$, 100 \$ et 50 \$. Les auteurs des 9 autres photos sélectionnées recevront un billet-cadeau de la Chambre de commerce et industrie de la région de Mont-Joli-Mitis d'une valeur de 25 \$. Le livre Mont-Joli et ses environs de l'auteur Renald Bérubé et du photographe Michel Dompière sera également remis aux gagnants.

Les gagnants

Un jury composé du maire, Martin Soucy, d'une ou d'un conseiller municipal, de la régisseuse de la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, Julie Bélanger, de la directrice des communications, Sonia Lévesque, et de Rémi Sénéchal, photographe, procèdera à la sélection des photos qui seront publiées.

À moins de restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19, les noms des lauréats seront officiellement dévoilés lors d'un vernissage organisé par la Ville de Mont-Joli, à l'automne, à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Les photos y seront exposées pendant quelques semaines. Les gagnants verront également leurs photos reproduites à quelque 4 000 exemplaires dans le calendrier municipal distribué dans tous les foyers de Mont-Joli.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur-s photo-s à l'adresse:

communicationsmj@ville.mont-joli.qc.ca

Les photos doivent être accompagnées d'un titre, du nom du lieu ou du site où elles ont été prises, du nom de l'auteur-re et de son adresse. Le concours prend fin le 25 septembre 2020 à minuit. À vos appareils, à vos cellulaires, prêts, cliquez !



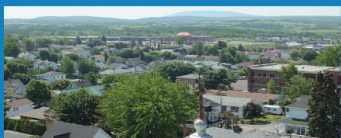
Clin d'oeil historique

Mont-Joli aura 140 ans, le 23 octobre 2020. L'occasion est belle de faire quelques sauts dans le passé pour mieux connaître l'histoire de notre ville.

Saviez-vous par exemple que M. Paschal Beaulieu fut le premier maire de Mont-Joli. Il a été élu le 20 décembre 1880, quelques mois après la fondation officielle de la Ville. Son frère Jean-Baptiste est élu conseiller municipal le 20 novembre de la même année. Le mandat du premier maire fut de très courte durée, puisque le 18 janvier 1881, Jean-Baptiste Beaulieu lui succède. La mairie reste quand même dans la famille, puisque Jean-Baptiste était le père de Paschal et de Jean-Baptiste, fils. Ce dernier deviendra maire en 1885. Bref, on a de la suite dans les idées dans la famille Beaulieu.

Le 1er janvier 1881, on comptait 423 habitants. Les premiers citoyens arrivèrent peu après la construction du chemin de fer.

Source: Mont-Joli - Histoire et illustrations de son premier cent ans (1880 - 1980)



**MONT-JOLI,
JE T'AI
DANS L'OEIL !**





Sacs-surprises

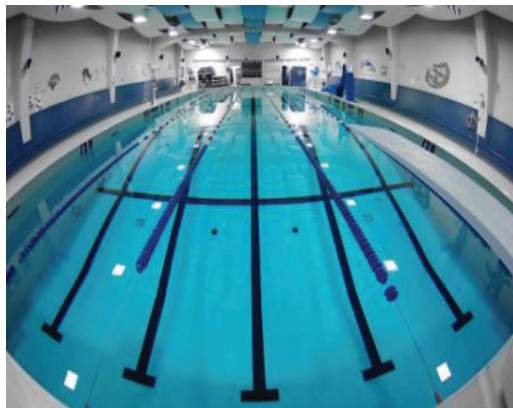
La Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers offre à ses jeunes usagères et usagers des sacs-surprises contenant des livres et périodiques adaptés à leur âge. Il suffit de les réserver à l'avance.

Chaque sac contient un assortiment de 7 à 8 documents divers tels que romans, bandes dessinées, mangas, etc. La sélection est effectuée par le personnel de la Bibliothèque selon leurs coups de cœur et les dernières parutions.

Club de lecture Desjardins

Le club de lecture d'été Desjardins est de retour à la biblio du 30 juin au 5 septembre. S'adressant aux jeunes âgés de 3 à 15 ans, le club a pour thème « Des vacances surprenantes! ».

Les jeunes sont invités à s'inscrire au 418 775-7285 poste 2150 ou 2151 ou par courriel bibliomj@ville.mont-joli.qc.ca Les participants doivent prendre rendez-vous avant d'aller chercher leur pochette et leurs livres.



L'offre culturelle et de loisirs s'adapte !

Directives et recommandations de la Santé publique

La plupart des infrastructures culturelles et sportives ont rouvert leurs portes, sous certaines conditions, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur : distanciation de deux mètres, mise en place de stations de lavage des mains, affichage des mesures, etc.

Ainsi, la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers a rouvert ses portes le 9 juin. Jusqu'à nouvel ordre, pour cette première phase de réouverture, seul le comptoir de prêt de livres est accessible aux usagers, selon un horaire réduit: le mardi de 14 h à 18 h 45 ; le jeudi de 13 h à 17 h 45 ; et le vendredi de 13 h à 17 h 45.

Vous pouvez faire vos choix de lecture à partir du catalogue de la bibliothèque ibistro-montjoli.reseaubiblio.ca et vos demandes en réservant dans votre dossier d'abonné, par courriel bibliomj@ville.mont-joli.qc.ca ou par téléphone 418 775-7285, poste 2151.

Un délai de 24 heures est nécessaire pour préparer vos commandes. On prendra rendez-vous avec vous et vous pourrez récupérer vos documents au comptoir du prêt. Pour retourner vos documents, vous les déposerez dans la chute à l'extérieur de la Bibliothèque, sous la verrière.

Les salles communautaires Saint-Jean-Baptiste et Pavillon Lebel sont de nouveau accessibles, tout comme le sont depuis plusieurs semaines les parcs et modules de jeux et les courts de tennis.

Le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a donné le coup d'envoi au camp de jour estival le 29 juin et rouvert la piscine Gervais-Rioux le 6 juillet, avec la mise en place de consignes sanitaires.

L'offre culturelle et de loisirs s'adapte en fonction des nouvelles directives qui émanent de la Direction nationale de la Santé publique. Depuis le début de cette crise, nos pratiques soient conformes aux recommandations et obligations de la Direction nationale de la Santé publique.

Vie de Château

Après un printemps plutôt tranquille, le CLAC repart en beauté en accueillant l'autrice engagée Alexandra Gilbert. Bien que le CLAC ait été dans l'obligation de suspendre sa programmation des Thés littéraires à cause du coronavirus, plusieurs artistes en résidence seront accueillis cet été et cet automne en résidence de création, au Château Landry. Plus d'infos: clac-mitis.org



Les Mercredis quartiers

Le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à concocter une programmation tout en musique pour animer la vie culturelle des Mont-Joliens. En tenant compte des mesures de distanciation et des limites de rassemblement, le service des loisirs innove avec les Mercredis quartiers. Il s'agit de spectacles itinérants qui, comme leur nom l'indique, feront la tournée des quartiers. Plus de détails à venir sur nos plateformes habituelles (site web, page Facebook, Voilà) et dans les médias.